AR Prefecture

017-211704853-20230403-03042023 13-BF Reçu le 11/04/2023



Délibération du conseil municipal du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures, le 3 avril le Conseil Municipal de la commune, sur convocation du 28 mars 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBILLARD, Maire.

Membres en exercice: 15

Présents: 10

Votants: 12

Etaient présents : M. ROBILLARD Patrice, M. DAUGUET Luc, Mme CHARTIER Chantal, M. BRIDIER Patrice, M. BARCAT Jacky, Mme GODILLOT Ginette, M. Yves REBOULEAU, Mme BESSE Virginie, Mme Marie-Claude RAGUSA, M. LOUBENS Louis Gabriel

Ont donnés procuration: Mme CAILLAUD Catherine à Mme GODILLOT Ginette, Mme CORNU Mathilde à Mme BESSE Virginie

Etaient absents: Mmes BELLOTTI-LEMONNIER Martine, M. MORLON Jean Paul, Mme AUSSANT Emilie

A été nommée comme secrétaire de séance : CHARTIER Chantal

Objet: 13- Vote du Budget Primitif - commune

La nouvelle nomenclature M57 qui s'applique au budget de la commune depuis le 1er janvier 2023 offre la possibilité pour l'exécutif sur autorisation du Conseil Municipal de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Le Maire sera tenu d'informer le Conseil municipal des mouvements opérés dans sa plus proche séance.

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2023 pour la commune,

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) à l'occasion du BP 2023,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023,

Investissement

Dépenses

677 381,20 € (dont 54 847,21 € de reste à réaliser 2022)

Recettes

677 381,20 € (dont 61 696,00 € de reste à réaliser 2022)

Le secrétaire de Séance,

Chantal CHARTIER

Fonctionnement

Dépenses

2 070 381,89 €

Recettes

2 070 381.89€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Patrice RQBILLARD

Le maire soussigné certifie le car actère exécutoire

de la présente délibération téletjansmise au représentant de l'Etat le

et publié sur le site internet de la commune le Patrice ROBILLARD

1 AVR. 2023 1 1 AVR. 2023